

Chiffre d'affaires : 1 644 millions d'euros, +8% à périmètre et change constants.

Résultat net part du Groupe : 54 millions d'euros contre 163 millions d'euros au premier semestre 2025.

Acompte sur dividende exceptionnel de 380 euros par action.

Résultats du premier semestre 2026

Le Conseil d'administration de Compagnie de l'Odet, réuni le 16 septembre 2026, a arrêté les comptes du premier semestre 2026.

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 644 millions d'euros, en hausse de 8 % à périmètre et taux de change constants :

- Bollore Énergie : 1 467 millions d'euros, +9 %, en progression dans un contexte général de hausse des cours liée au conflit au Moyen-Orient, malgré le recul des volumes vendus (-10 %) ;
- Industrie : 156 millions d'euros, +1 %, en légère progression par rapport au premier semestre 2025, portée par la croissance des activités Films (hausse des volumes en diélectrique et en emballage) et Systèmes, malgré le recul des activités Blue ;
- Autres : 21 millions d'euros, -6 %, baisse des recettes immobilières et -34 millions d'euros en données brutes, essentiellement imputables à la sortie de la participation dans Ovrsea du périmètre en décembre 2025 à la suite de sa fusion avec la société Fusalpes.

En données publiées, le chiffre d'affaires progresse de 6 %, après un effet périmètre de -31 millions d'euros (principalement lié à la sortie d'Ovrsea) et un effet de change de +1 million d'euros.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA ⁽¹⁾) s'établit à 97 millions d'euros, en baisse de -20 % par rapport au premier semestre 2025.

- Bollore Énergie ⁽²⁾ : 47 millions d'euros, en progression de 77 %, dans un contexte de cours élevés, soutenue par l'effet stock positif et par la bonne performance de la distribution en France et en Allemagne ;

(1) Voir glossaire.

(2) Avant frais de groupe.

- Communication ⁽³⁾ : 184 millions d'euros, en recul, pénalisée par la baisse des contributions de Canal+ (-21 millions d'euros) et d'UMG (-6 millions d'euros) principalement ;
- Industrie ⁽⁴⁾ : -42 millions d'euros, réduction des pertes de 10 millions d'euros par rapport au premier semestre 2025, Blue Solutions concentrant ses efforts sur la recherche liée aux batteries de nouvelle génération ;
- Autres : -93 millions d'euros, hausse des charges de personnel et baisse des recettes immobilières, consécutives aux importantes cessions réalisées au cours des dernières années.

Le résultat financier s'établit à 45 millions d'euros contre 96 millions d'euros au premier semestre 2025, en raison de la baisse des taux d'intérêt et des dividendes reçus du Groupe Socfin.

Le résultat net des sociétés mises en équivalence non-opérationnelle s'établit à 6 millions d'euros contre un résultat à l'équilibre au premier semestre 2025, en raison de la hausse de la quote-part de résultat net de Compagnie de l'Étoile des Mers. Il n'intègre plus la quote-part du résultat net du Groupe Socfin depuis fin 2024.

Après prise en compte de -28 millions d'euros d'impôts (contre -11 millions d'euros au premier semestre 2025), **le résultat net consolidé s'établit à 96 millions d'euros**, contre 257 millions d'euros au premier semestre 2025.

Le résultat net part du Groupe ressort à 54 millions d'euros contre 163 millions d'euros au premier semestre 2025.

Les capitaux propres s'établissent à 20 017 millions d'euros, contre 21 089 millions d'euros au 31 décembre 2025, en baisse de -1 072 millions d'euros, principalement liée aux dividendes distribués aux minoritaires (-1 190 millions d'euros) et aux acquisitions d'actions Bolloré SE (-253 millions d'euros), malgré la variation de la juste valeur des titres détenus par le Groupe (+333 millions d'euros).

Les capitaux propres part du Groupe ressortent à 13 269 millions d'euros contre 12 793 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026, Compagnie de l'Odét affiche une **position nette de trésorerie de 3 658 millions d'euros** contre 5 126 millions d'euros à fin 2025. La baisse de -1 468 millions d'euros intègre notamment le versement des dividendes aux minoritaires (-1 190 millions d'euros) ainsi que les acquisitions d'intérêts minoritaires pour -253 millions d'euros.

A fin juin 2026, Compagnie de l'Odét dispose de 7 milliards d'euros de disponibilités et de lignes confirmées.

Principales opérations réalisées

Compagnie de l'Odét

- Le 25 juin 2026, la société a perçu un dividende exceptionnel de 1,5 euro par action de Bolloré SE, représentant un montant de 3,1 milliards d'euros.
- Depuis le début de l'année 2026, Compagnie de l'Odét a acquis 89 millions d'actions Bolloré SE au prix unitaire de 4,57 euros (représentant 3,2 % du capital), pour un montant total de 409 millions d'euros, dont 15 millions d'actions détenues par des filiales de Bolloré SE, pour 81 millions d'euros, dans le cadre de la simplification des structures du Groupe.
- En 2026, Compagnie de l'Odét a acquis 15,7 millions d'actions Canal+ (soit 1,58 % du capital), à un prix de revient moyen de 2,53 £ pour un montant de 40 M£ (équivalent à 46 M€), complétant les actions acquises en 2025. Au total, Compagnie de l'Odét détient près de 48 millions d'actions représentant 4,8% du capital, pour un montant de 107 M£ (équivalent 127 M€).

(3) Mises en équivalence opérationnelles.

(4) Avant frais de groupe

Compagnie de l'Étoile des Mers

- Compagnie de l'Étoile des Mers, filiale de Bolloré Participations SE à 51% et dont Compagnie de l'Odét détient 49%, a acquis des participations dans Havas N.V.. Elle détient désormais 22,6 % d'Havas N.V. pour un investissement de 347 millions d'euros, représentant un prix par action de 15,5 euros. Par ailleurs, Bolloré SE détient toujours 30,44% d'Havas N.V. en direct et Compagnie de l'Odét 0,6 %.

Scission de vivendi

- Le 22 avril 2025, à la suite d'une saisine par la société de droit luxembourgeois CIAM Fund, la Cour d'appel de Paris a annulé une décision de l'AMF en date du 13 novembre 2024 en ce qu'elle avait retenu l'absence de contrôle de Bolloré SE à l'égard de Vivendi SE au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.
- Le 18 juillet 2025, en vertu de l'arrêt de la Cour d'appel du 22 avril 2025, l'AMF a décidé qu'un projet d'offre publique de retrait visant les titres de capital de la société Vivendi SE devait être déposé dans un délai fixé à six mois. La clôture de l'offre n'interviendrait qu'après que la Cour de cassation, dans le cadre des pourvois formés à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, aura rendu son arrêt. Le 28 juillet 2025, Bolloré SE a décidé de former un recours devant la Cour d'appel de Paris tendant à l'annulation de la décision de l'AMF du 18 juillet, cette annulation ayant été constatée par cette même Cour le 9 avril 2026, par l'effet de la cassation de l'arrêt du 22 avril 2025, telle que décrite ci-dessous.
- Le 28 novembre 2025, la Cour de cassation a cassé l'arrêt du 22 avril 2025 en ce qu'il avait retenu que la société Vivendi SE était contrôlée par Bolloré SE au sens de l'article L. 233-3, I, 3° du Code de commerce au motif que la Cour d'appel avait violé ce texte et a renvoyé l'affaire à la Cour d'appel de Paris autrement composée. L'audience de plaidoiries a eu lieu le 22 mai 2026.
- Le 8 juillet 2026, la Cour d'appel de Paris, réunie en formation solennelle, a rejeté l'intégralité des demandes de CIAM Fund. La Cour a ainsi jugé que Vivendi SE ne pouvait pas être considérée comme étant contrôlée, par Bolloré SE, au sens des 3° et 4° du I de l'article L. 233-3 du Code de commerce, l'existence d'un contrôle par concert, au sens du III du même article, n'étant pas davantage caractérisée. La société CIAM Fund a été condamnée à verser un total de 350 000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile, dont 200 000 euros au profit de Bolloré SE.
- La société CIAM a décidé de former un pourvoi en cassation à l'encontre de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris le 8 juillet 2026.

Bluebus / Blue Solutions

- Bolloré SE a annoncé le 8 septembre un projet prévoyant l'arrêt de la production de bus électriques Bluebus pouvant conduire à la suppression de 74 postes. Dans un marché français moins dynamique qu'attendu, marqué par une concurrence intense et une forte pression sur les prix, Bluebus n'a pas la taille suffisante pour rivaliser avec les autres acteurs du secteur. Après plusieurs années de recherche active de solutions et malgré les efforts déployés pour adapter son modèle, l'entreprise a constaté que les conditions n'étaient plus réunies. Une offre d'un industriel européen de reprise partielle d'actifs a été présentée, permettant de minimiser le coût social.
- Bolloré SE a également annoncé un projet de recentrage de la stratégie de Blue Solutions sur les batteries de 4^{ème} génération pouvant conduire à la suppression de 41 postes.

Acomptes sur dividendes exceptionnel

À la suite de la distribution par Bolloré SE intervenue en juin 2026 d'un dividende exceptionnel, Compagnie de l'Odét, conformément à ce qui avait été annoncé par son communiqué en date du 17 mars dernier, a décidé, lors de son conseil d'administration de ce jour, de verser un acompte sur dividende exceptionnel de 2,5 milliards d'euros qui sera

mis en paiement le 29 septembre 2026. Les sociétés qui contrôlent directement et indirectement Compagnie de l'Odé (Sofibol, Financière V et Omnium Bolloré), réunies ce même jour, ont également décidé de verser à leur tour des acomptes sur dividendes exceptionnel correspondant à la majeure partie du montant de l'acompte reçu.

Au résultat de ces distributions d'acomptes sur dividendes exceptionnels, Bolloré SE et ses filiales recevront un montant total d'environ 2 milliards d'euros. Parmi ces filiales figurent les sociétés Compagnie du Cambodge, Financière Moncey et Société Industrielle et Financière de l'Artois. Ces trois sociétés se réuniront le 18 septembre et seront amenés à se prononcer respectivement sur le versement d'acomptes sur dividendes exceptionnels de 13 euros par action Compagnie du Cambodge (soit 789 millions d'euros), 14 euros par action Financière Moncey (soit 261 millions d'euros) et 650 euros par action Société Industrielle et Financière de l'Artois (soit 173 millions d'euros). En cas de décisions favorables, la mise en paiement de ces acomptes par ces trois dernières sociétés devrait intervenir dans la première moitié du mois d'octobre 2026. Une nouvelle information du marché sera assurée sur les décisions prises le 18 septembre 2026.

Chiffres clés consolidés

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation
Chiffre d'affaires	1 644	1 547	6%
EBITDA ⁽¹⁾	131	136	
Amortissements et provisions	(34)	(15)	
Résultat opérationnel ajusté (EBITA ⁽¹⁾)	97	121	(20%)
Amortissements issus des PPA et autres éléments non inclus dans l'EBITA ⁽¹⁾	(24)	38	
Résultat opérationnel	73	159	
dont mises en équivalence opérationnelles	162	247	
Résultat financier	45	96	
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non-opérationnelle	6	0	
Impôts	(28)	(11)	
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	14	
Résultat net	96	257	(161) M€
Résultat net part du Groupe	54	163	
Minoritaires	41	94	

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025	Variation
Capitaux propres	20 017	21 089	(1 072)
dont part du Groupe	13 269	12 793	476
Endettement net du Groupe / (Trésorerie)	(3 658)	(5 126)	1 468
Gearing ⁽²⁾	n.a.	n.a.	

(1) Voir glossaire.

(2) Gearing : ratio d'endettement net / fonds propres.

Évolution du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Croissance publiée	Croissance organique
Bolloré Energy	1 467	1 337	10%	9%
Industrie	156	156	0%	1%
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	21	54	(62%)	(6%)
Total	1 644	1 547	6%	8%

Évolution du chiffre d'affaires par trimestre

(en millions d'euros)	1 ^{er} trimestre			2 ^{ème} trimestre		
	2026	2025 organique	2025	2026	2025 organique	2025
Bolloré Energy	731	678	675	736	663	661
Industrie	74	77	78	82	78	78
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	10	11	28	11	10	26
Total	815	766	782	829	751	765

Résultat opérationnel ajusté par activité (EBITA)

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Croissance publiée
Bolloré Energy ⁽¹⁾	47	27	77%
Communication	184	210	(12%)
UMG ⁽²⁾	112	118	
Canal+ ⁽²⁾	27	48	
Louis Hachette Groupe ⁽²⁾	6	7	
Havas ⁽²⁾	26	23	
Vivendi ⁽²⁾	13	14	
Industrie ⁽¹⁾	(42)	(52)	20%
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	(93)	(63)	(47%)
EBITA	97	121	(20%)

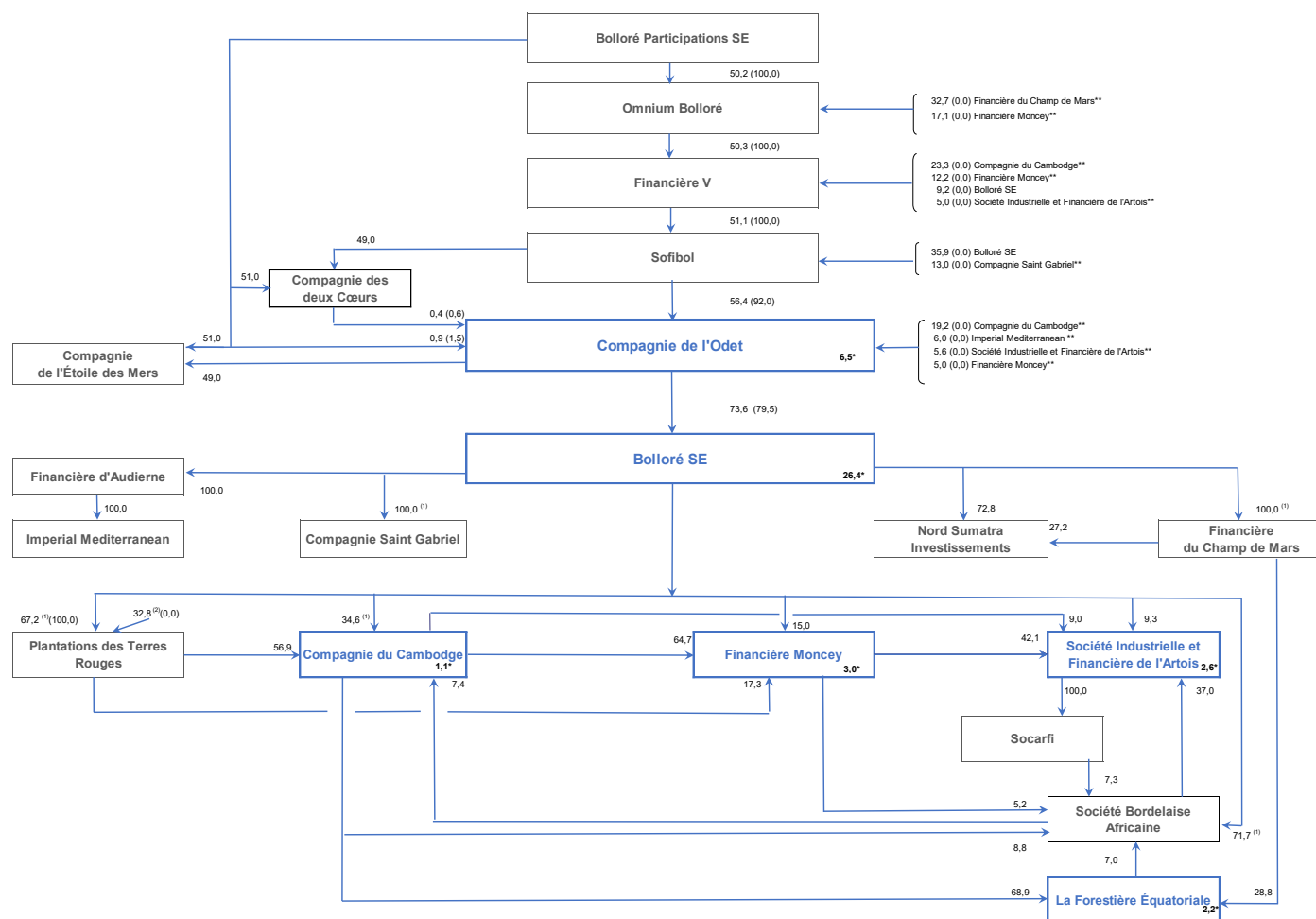
(1) Avant frais de groupe.

(2) Mises en équivalence opérationnelles.

La présentation détaillée des résultats de sa filiale Bolloré SE est disponible sur www.bollore.com.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés semestriels 2026 ont été effectuées et le rapport de certification sera émis après vérification du rapport semestriel d'activité.

Actionnariat du Groupe au 30 juin 2026



% (%) % du capital (% des voix en assemblée générale, si différent)
 * Pourcentage du capital hors Groupe
 ** Contrôlée par Bolloré SE

Sociétés cotées

Par convention, les participations inférieures à 1 % ne sont pas mentionnées.

(1) Directement et indirectement par des filiales à 100 %.

(2) Dont moins de 10,0 % par Compagnie du Cambodge et 22,8 % par Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Comparabilité des comptes

Indicateurs de performance

- Au 30 juin 2026, Compagnie de l'Odet n'a pas modifié la définition des indicateurs de performance, et notamment l'EBITA, qui sont comparables à ceux du 30 juin 2025. Les données de l'EBITA et du résultat opérationnel sont présentées avant frais de Groupe.

- **Évolution des principales devises**

Taux Moyen	30 juin 2026	30 juin 2025	Variation
USD	1,17	1,09	7%
GBP	0,87	0,84	3%
CHF	0,92	0,94	(2%)
CAD	1,61	1,54	4%
INR	108,51	94,14	15%

Glossaire

- **Croissance organique** : à taux de change et périmètre constants.
- **Résultat opérationnel ajusté (EBITA)** : correspond au résultat opérationnel avant les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (« PPA » : *Purchase Price Allocation*), les dépréciations des écarts d'acquisition et les badwill liés aux regroupements d'entreprises, les autres produits et charges liés aux litiges avec les actionnaires ou concernant les métiers sur lesquels le groupe n'opère plus.
- **EBITDA** : résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations.
- **Endettement financier net / Position nette de trésorerie** : somme des emprunts au coût amorti, minorés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, actifs financiers de gestion de trésorerie ainsi que des instruments financiers dérivés nets (actifs ou passifs) ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement financier net, ainsi que des dépôts en numéraire adossés à des emprunts.

Les mesures à caractère non strictement comptable définies ci-dessus doivent être considérées comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable et Compagnie de l'Odét considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du Groupe. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Compagnie de l'Odét ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.

Les pourcentages d'évolution indiqués dans ce document sont calculés par rapport à la même période de l'exercice précédent, sauf mention particulière. En raison des arrondis, dans cette présentation, la somme de certaines données peut ne pas correspondre exactement au total calculé et le pourcentage peut ne pas correspondre à la variation calculée.